



OFFRE DE SERVICE

Webinaire



Les communes et les intercommunalités face aux risques majeurs : quelles mises en œuvre des nouveaux textes réglementaires ?

Date : Lundi 15 juin 2026

Lieu : A distance avec Adobe Connect – de 14h à 16h30

Code : WPCIS002

Problématique :

La loi du 25 novembre 2021 dite MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et la réglementation récente font évoluer les dispositions d'information préventive des populations, de planification et d'organisation de la sauvegarde face à un événement de sécurité civile. Les intercommunalités ont aujourd'hui pour une majorité d'entre-elles l'obligation d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Cette démarche entraîne une nécessaire coopération entre l'Etat, l'intercommunalité et les communes qui la composent afin de garantir une réponse opérationnelle en matière d'information et de sauvegarde des populations.

Objectifs :

- Identifier les évolutions réglementaires en matière d'information et de sauvegarde des populations.
- Analyser ce que les textes changent pour les collectivités territoriales.
- Témoignages d'intercommunalités qui ont développé des démarches opérationnelles.

Publics :

Secrétaires et secrétaire généraux de mairie, directeurs généraux des services d'intercommunalité, managers, manageuses des risques, agents chargés des risques majeurs, élus locaux.

Intervenants :

Bertrand MARION, Chargé de mission Risques, Grenoble-Alpes Métropole.

Justine CHAZALLET, Chargée de mission PICS, Arche Agglo.

Mathias LAVOLE, Responsable du Pôle Accompagnement Territorial, Institut des Risques Majeurs.

Contacts CNFPT :

Claire LUGIEZ – Conseillère formation – claire.lugiez@cnfpt.fr

Vanessa CATTANEO – Assistante formation – vanessa.cattaneo@cnfpt.fr – 04 76 15 05 02

Modalités d'inscription et logistique :

Territoriaux : Les inscriptions sont faites obligatoirement par [la plateforme d'inscription en ligne](#).

Prendre contact avec votre service formation.

Non Territoriaux : [Lien d'inscription](#)

Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.

Ce webinaire est organisé par le CNFPT en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), Arche Agglo et Grenoble-Alpes Métropole.

